

DÉPARTEMENT de la GIRONDE  
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX  
Commune de LORMONT

-----  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance ordinaire du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi neuf novembre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Danielle **JOUS**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Loubna **EDNO-BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Marc **SALLOT**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Brétislav **PAVLATA** (procuration Josette **BELLOQ**), Salim **KOÇ** (procuration Jean-Pierre **BACHÈRE**), Suna **ERDOGAN** (procuration Yasmina **BOULTAM**), Jean-Louis **COUTURIER** (procuration Jean **TOUZEAU**), Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**).

Absent(e)s excusé(e)s :

Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Myriam **LECHARLIER**.

Absent :

Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

N° 2018/09.11/11

MOTION  
POUR LA SAUVEGARDE DE L'USINE FORD AQUITAINE INDUSTRIES  
A BLANQUEFORT

Madame Cyrille PEYPOUDAT est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

**Jean TOUZEAU, Maire, présente la motion suivante :**

Depuis plusieurs mois la Direction de Ford a affiché son intention de fermer son usine de production sur le site de Blanquefort, sans concertation et aucun effort de recherche de solutions pérennes, afin de se délocaliser.

Un choc grave au niveau social et humain car 900 emplois sont concernés sans compter les emplois induits sur l'ensemble du Département les conséquences d'une telle catastrophe sur l'emploi et les familles sont inacceptables.

Si la Direction de Ford n'a jamais fait de réelles propositions concrètes de pérennité de son site à l'inverse, les salariés de l'usine ont dans leur forte mobilisation, eu une attitude responsable en formulant des solutions industrielles réalistes.

Celles-ci présentées lors des différents comités de suivi où siègent les Collectivités Locales, solidaires des salariés, ainsi que lors des rencontres avec Ford Europe sont en totale opposition avec la volonté de fermeture et du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) annoncés initialement.

Une alternative est à ce jour présentée par un potentiel repreneur avec l'entreprise PUNCH, mondialement connue dans le domaine automobile.

L'attitude de Ford après avoir rendu un avis tranché négativement sur cette possibilité de maintien d'activité a dû se modifier car contrainte par l'État français à la nécessité de négociations avec cette possibilité de reprise.

Oui, cet outil productif peut avoir un avenir pérenne grâce à ses salariés qualifiés ainsi qu'à ses chaînes de production modernes que ce soit pour le compte de Ford ou d'un autre industriel tel que celui actuel.

Le Maire et le Conseil Municipal conscients de la dynamique de ce qui se débat actuellement et considérant que la responsabilité de Ford est « première » demandent que celle-ci :

- \* tienne ses engagements pris auprès du Gouvernement et maintienne l'activité jusqu'à la fin 2019 ;
- \* travaille pour qu'un repreneur (actuellement PUNCH) réussisse avec son aide nécessaire à la hauteur de sa responsabilité ;
- \* prenne le temps voulu pour une véritable négociation positive avec les possibilités de poursuite de la production afin d'éviter tout licenciement.

Le Maire et le Conseil Municipal :

\* souhaitent que l'État français réussisse le maintien de l'activité ;

\* renouvellent leur soutien total aux salariés, organisations syndicales, avec les élus des Collectivités, Comités et Associations de défense du site.

**VOTE :**

**POUR :**

- 24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Europe Écologie Les Verts,
- 1 - Groupe Choisir Lormont,
- 1 - Groupe Lormont Avenir,

**ABSTENTION :**

- 1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

\* informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 12 novembre 2018  
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,  
Jean TOUZEAU**